

Document certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Anancy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI
HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES			
Élaboration du PLUI-HMB arrêté le			
ECHELLE	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:7 500			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

Mixité sociale

- Secteur B1
- Secteur B2
- Secteur B3
- Secteur B4
- Secteur B5
- Secteur B6
- Secteur B7
- Secteur B8
- Secteur B9

Autres prescriptions
■ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

contours de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau

